

## Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2017



Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, **PRONONCE** la désaffectation d'une emprise de terrain ayant une superficie de 714 m<sup>2</sup>, située place Garnier, **DÉCIDE** de déclasser du domaine public routier communal, en vue de sa cession, cette emprise foncière correspondant aux deux nouvelles parcelles cadastrées section AP n° 440 et 442 (issues de la division des parcelles cadastrées AP n° 398 et 401), **DÉCIDE**, en accord avec l'association Manivel' Cinéma, de résilier le bail emphytéotique signé le 14 octobre 2002 pour une durée de 20 ans, portant sur les parcelles cadastrées section AP n° 396 et 400, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte de résiliation du bail emphytéotique consenti à Manivel' Cinéma, **DÉCIDE** de vendre à l'association Manivel' Cinéma, représentée par Madame Jeannine DANET en sa qualité de Présidente, un terrain ayant une superficie totale de 1 046 m<sup>2</sup> situé place Garnier, au prix de 45,00 €/m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant total de 47 070,00 euros (prix net vendeur), **PRÉCISE** que le terrain cédé à Manivel' Cinéma, issu de la division des parcelles cadastrées section AP n° 396, 398, 400 et 401, est constitué de quatre parcelles nouvellement cadastrées section AP n° 436 (pour une contenance de 192 m<sup>2</sup>), 440 (268 m<sup>2</sup>), 442 (446 m<sup>2</sup>) et 443 (140 m<sup>2</sup>) après établissement d'un document d'arpentage par un géomètre et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

- A l'unanimité, **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'équipement de 100 000,00 € à Manivel' Cinéma pour la participation au déplacement des réseaux dans le cadre des travaux d'extension du cinéma, **PRÉCISE** que cette subvention d'équipement est inscrite au budget primitif 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir relative à l'attribution d'un concours financier à Manivel' Cinéma pour la participation au déplacement des réseaux dans le cadre des travaux d'extension du cinéma.

Vu pour être affiché le 2 juin 2017 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Redon, le, 2 juin 2017

Le Maire,  
Pascal DUCHÊNE

